

Communauté de communes Bugey Sud

Réunion de la commission ACCESSIBILITE

Compte-rendu de la séance du 28 septembre 2021



Type de document	Compte-rendu commission ACCESSIBILITE du 28/09/2021
Rédacteur	M Maxence WEBER
Présents	Voir feuille de présence
Validation du relevé par	M Michel Charles RIERA
Diffusion	Commission, Conseillers Communautaire, maires, CG + lien vers enregistrement

Sujets	Intervenants	Commentaires - Décisions	Actions proposées
Retour commission – Centre Aquatique	SC	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modifications du projet suites remarques commission : ➤ Création d'un espace dédié PMR avec douche,wc et table de soin ➤ Modification des places de parking PMR pour déploiement des rampes ➤ Cheminement stabilisé sur la terrasse végétale ➤ Alternance gauche droite pour les WC PMR ➤ Casiers accessibles PMR ➤ Rayon de giration pour les bus et aire de dépose Accessible PMR 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Validation des modifications proposées
Service TRIMAX	MW	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet amorcé au temps du SIVOM (2016-2017) ➤ Collecte de l'ensemble des flux au moyen de conteneurs semi-enterrés ➤ Passage collecte Porte A Porte des OM en Point de Proximité ➤ Obligation du service : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la salubrité publique : - Mettre à disposition du matériel de Pré-collecte = CSE - Organiser la collecte 1 fois tous les 15j minimum 	
Constats accessibilité CSE	MW	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Difficultés pour certaines personnes de se déplacer jusqu'aux CSE ➤ Motifs principaux: <ul style="list-style-type: none"> - Handicap - Personnes âgées dépendantes ➤ Dispositions réglementaires du matériel installé vis-à-vis du handicap : 	

		<p>Abrogé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Norme NF EN 13071-1 octobre 2008 <p>Remplacé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Norme NF EN 13071-1 juillet 2019 - Norme NF EN 13071-2 juillet 2019 	
Actions commission TRIMAX	MW	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recensement des personnes en difficultés avec l'aide des Communes : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes qui ont répondu : 27 /43 - Nombre de personnes recensés : 115 <ul style="list-style-type: none"> ○ « Sans solution » : 54 ○ Aidés par des tiers : 61 ➤ Rencontres à venir avec le Département et les structures d'aide à la personne du territoire : <ol style="list-style-type: none"> 1. Vérification de la prise en charge du département dans les missions confiées à l'aide à la personne, 2. Application dans les faits par les associations de la prise charge des déchets. <p>Constat : Réponse partielle pour une partie de la population</p> 	
Propositions/solutions	MW	<p>Le service TRIMAX assure aujourd'hui les missions et obligations du service. Le service doit garantir une maîtrise des coûts. La commission considère que les services dédiés à la personne relèvent de la solidarité au travers de l'action sociale des communes.</p> <p>Des solutions d'aide à la personne ont été étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposition : vers une collecte « solidaire » <ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes pouvant aller aux CSE mais ne pouvant pas accéder aux trappes : <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de sacs de couleur spécifique à déposer aux pieds des CSE - permet d'identifier que ce n'est pas un dépôt sauvage - appel à la solidarité pour le remettre dans le CSE 	

		<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes ne pouvant pas aller aux CSE : <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de sacs de couleur spécifique pour identifier le bénéficiaire du service - ramassage chez l'habitant par un tiers (voisin, agent communal etc...) 	La CCBS étudiera la mise à disposition de sacs identifiables
Critères attribution	MW	La commune définira ses critères pour qualifier les personnes susceptibles de pouvoir disposer de sacs adaptés.	
Propositions de la commission	MW	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La CCBS propose un sac de couleur spécifique aux communes et les mets à disposition des communes pour définir les personnes nécessitantes de ce « service ». ➤ La commune se charge de communiquer, et d'organiser cette collecte solidaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La solidarité relève de la Commune